



93bis, rue de Montreuil - 75011 PARIS
Tél : 01.44.64.64.44 Fax : 01.43.48.96.16
fdsu@fdsu.org - <http://www.fdsu.org>

FEDERATION DES SYNDICATS UNITAIRES

SNUI - SNUCCRF – SOLIDAIRES DOUANES – SUD TRESOR – SUI –
SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI – SUD CDC – SNABF – SUD INSEE

Saint-Jean-de-Monts le 19 octobre 2005

RESOLUTION SUR LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC AU MINEFI

La FDSU affirme que la question du rôle de l'Etat et de la place des services publics revêt une importance particulière dans un pays où les exclusions et les inégalités ne cessent de croître.

Les Services Publics sont des éléments indispensables à la redistribution des richesses et à la réduction des inégalités. De ce fait, leurs missions, leur organisation et leur fonctionnement doivent être déterminés avec un triple souci :

- la proximité des services, l'égalité d'accès pour tous les usagers et la neutralité dans le traitement de leur situation,
- la justice sociale,
- la solidarité.

Subordonner les missions, l'organisation et le fonctionnement des Services Publics à une logique coût/rendement et à la réalisation de performances de plus en plus commandée par des contrats, conduit forcément à une réduction de l'intervention publique et par là-même à un traitement inégalitaire des usagers et à l'abandon de la satisfaction de besoins sociaux.

Le Service Public fiscal, foncier, économique, financier et comptable assuré par le MINEFI doit jouer un rôle essentiel de cohésion nationale et de régulation sociale (redistribution des richesses par « l'utilisation » des recettes budgétaires, aide aux collectivités locales, protection du consommateur, ...).

A ce titre, l'ensemble de ses missions doit être renforcé, son organisation et son fonctionnement doivent être améliorés dans le but exclusif d'améliorer la justice et l'efficacité sociales.

Les nouvelles approches en matière de contrôles (adaptation des moyens aux enjeux, analyse risque, ciblage, audit, procédures d'auto-certification des opérateurs ...) vont à l'encontre d'un service public efficace, juste, de qualité et devant répondre aux besoins de la société.

La FDSU condamne donc tout rétrécissement du périmètre d'intervention du MINEFI ainsi que toute réorganisation fondée sur un souci de moindre coût et de plus de rendement.

2002 – 2005 : Des restructurations préjudiciables au service public

Le succès remporté en 2000 contre la « mission 2003 » n'a pas pour autant mis un terme aux velléités de réforme des ministres successifs et des directeurs généraux.

Force est de constater que la volonté d'externaliser des missions dites périphériques, de diminuer le coût (et donc les moyens) du Service Public MINEFI demeure le moteur de toutes les réorganisations intervenues.

La FDSU affirme qu'au-delà de quelques particularités, toutes les directions du MINEFI sont confrontées à une même politique qui vise à supprimer, privatiser ou fragiliser les missions, réduire ou supprimer les services et diminuer les effectifs.

Ces mesures trouvent leur source en amont du MINEFI, dans une volonté politique d'affaiblissement de l'intervention de l'Etat et de ses capacités de contrôle, volonté exprimée notamment dans l'accord général sur le commerce des services (AGCS).

Le discours officiel du « recentrage sur le cœur des missions » n'est que l'habillage d'une volonté toujours plus forte de laisser passer et de laisser faire.

La mise en place de la LOLF (notions de programmes et de BOP) et la montée en puissance de l'informatique partagée (COPERNIC) éclairent d'un jour particulier la question du périmètre de chaque direction et du MINEFI lui-même.

La FDSU affirme que dans un contexte où la recherche d'économies et de performance l'emporte sur le souci de satisfaction des besoins sociaux, le débat sur la qualité du Service Public est complètement faussé.

La FDSU revendique

1. Des garanties de pérennisation des missions.
Ces garanties doivent consister en :
 - L'arrêt des externalisations et le retour dans le périmètre MINEFI des missions confiées au privé.
 - L'arrêt des modes d'organisation (Service à compétence nationale notamment) qui portent en germe des « facilités de sortie du champ du Service Public ».
 - L'abandon officiel de toute velléité de création d'agences.
 - L'affirmation solennelle que les missions d'assiette, de contrôle (de toute nature), de recouvrement et les missions support qui s'y rattachent demeureront des missions régaliennes confiées au MINEFI.
2. L'arrêt des suppressions d'emplois et une véritable discussion sur les besoins en emplois.
3. L'abandon des logiques de performance et de rentabilité incompatibles avec les notions de justice et d'efficacité sociales. La qualité, la neutralité, l'exhaustivité du service et l'amélioration de la situation des agents qui l'accomplissent doivent seuls guider les modes d'organisation et de fonctionnement du MINEFI.
4. Le renforcement du maillage territorial garant de l'accessibilité physique au Service Public, face au développement de l'e-administration.
5. Une véritable politique d'amélioration des liaisons entre services et administrations pour un meilleur service à l'usager au lieu et place d'une politique de restructurations et de « trocs » des missions. Les savoir-faire des agents doivent être préservés et valorisés.
6. La maîtrise totale par le MINEFI de sa politique informatique (logiciels, maintenance, architecture et structures), de l'ensemble de ses productions.
7. La sécurisation des transmissions électroniques et la garantie du respect des libertés individuelles lors du transfert de données personnelles.
8. Une véritable politique de contrôle des dépenses de l'Etat et de la gestion des collectivités territoriales passant par le renforcement du rôle des comptables publics.

Au vu des récentes annonces,

En matière d'assiette et de recouvrement :

La FDSU affirme que l'amélioration de la qualité du service ne repose pas sur des transferts de missions entre la DGI et la DGCP voire la DGDDI mais au contraire, sur le renforcement de chacune des administrations (effectifs, formation, outils informatiques adaptés, locaux).

La FDSU revendique un véritable partage de l'information assiette/recouvrement.

La FDSU considère que les mesures annoncées au CTPM (compétences croisées, accueil commun pour la DGI et la DGCP) ne constitueront pas une réelle amélioration du service rendu à l'usager en raison d'une part de la diversité et de la technicité des sujets, d'autre part des dysfonctionnements qu'elles généreront et enfin des inquiétudes qui pèsent toujours sur le maillage territorial de chacune des administrations.

De ce point de vue, la montée en puissance de la boîte vocale commune et des adresses mel communes révèlent bien la volonté de substituer « l'accueil dématérialisé » à l'accueil physique de proximité.

La FDSU revendique le maintien des lieux d'accueil physique de chacune des 2 directions. La FDSU revendique la réintégration des missions de recouvrement dans les services de proximité et la non séparation du recouvrement amiable et du recouvrement forcé.

En matière de mission domaniale :

La FDSU revendique la reconnaissance du caractère régalien de cette mission et les conditions nécessaires à sa pérennité (effectifs, formation, outils adaptés).

Elle considère que le transfert annoncé au CTPM est inacceptable et exige des réponses rapides aux revendications exprimées par les agents réunis en assises nationales (cf. motion fédérale sur les Domaines).

En matière de laboratoires :

La FDSU revendique :

- l'abandon du SCN et la construction d'une coopération renforcée entre la DGDDI et la DGCCRF respectueuse des missions dévolues à chacune des deux administrations,
- une formation de haut niveau pour les agents et la juste reconnaissance de leurs qualifications,
- des règles de gestion transparentes et équitables,
- un investissement matériel et le renforcement de la politique d'accréditation garants de la qualité d'accomplissement des missions et de leur pérennité.

En matière de protection des consommateurs :

La FDSU revendique :

- le maintien d'un service public de proximité notamment en conservant les unités départementales de toutes les directions concernées,
- le renforcement des effectifs en adéquation avec les missions,
- le maintien de l'ensemble des missions confiées par le législateur aux directions concernées.

En matière de contrôles :

La FDSU revendique :

Une meilleure protection des agents en charge des missions de contrôle et la réhabilitation de celles-ci dans toutes les directions où elles sont exercées.

Cette réhabilitation suppose notamment un cadre législatif et réglementaire qui ne subordonne pas les activités de contrôle aux seuls intérêts des acteurs économiques. A titre d'exemple le projet de refonte du code des douanes communautaires qui entend codifier la mission de la Douane comme étant uniquement l'accompagnement du commerce international doit être combattu ; à l'inverse les coopérations internationales en matière de lutte contre la fraude et contre la criminalité économique et financière doivent être profondément renforcées, comme doivent être maintenus et renforcés tous les contrôles physiques dans l'ensemble des directions du MINEFI.

La FDSU refuse toute privatisation des contrôles et revendique la réintégration dans le périmètre du MINEFI du contrôle des véhicules lourds et de la garantie.

En matière de statistiques et d'études économiques :

La FDSU revendique :

- le développement des moyens de l'INSEE à hauteur des besoins sociaux en matière de statistiques et d'études économiques,
- le respect de l'indépendance de l'INSEE et la mise en place d'études pluralistes permettant d'éclairer l'ensemble des acteurs sociaux.

La FDSU veillera à ce que les travaux et les missions confiées à l'INSEE ne portent pas atteinte aux libertés individuelles.

La FDSU continuera à opposer sa conception des missions et de l'organisation du MINEFI aux mesures actuelles d'affaiblissement résultant des politiques libérales nationales et communautaires.

Elle mettra tout en œuvre pour imposer une autre vision des missions et de l'organisation du MINEFI : réflexions, débats au plus près des agents, débats publics, actions à tous niveaux (participation aux collectifs de défense des services publics, soutien aux communes se « déclarant espace non AGCS » ...).

Votée à l'unanimité.